

RAPPORT DE L'ATELIER DE PARTAGE AVEC LES POLITIQUES ET LA SOCIÉTÉ DE CIVILE DANS LA RÉGION DE KOLDA

;

;

© 2018, RADI



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108103-001-Sexual abuse and access to justice for rural women in West Africa

R.A.D.I

*Réseau Africain pour le
Développement Intégré*



A.N.I.D

*African Network for
Integrated Development*

*Adresse : Villa 97 Ngor Virage en face SV CITY
BP : 12085 Dakar - Sénégal – radi@orange.sn; www.radi-afrique.org*

**PROJET DE RECHERCHE – ACTION : VIOLENCES SEXUELLES ET ACCES A
LA JUSTICE POUR LES FEMMES ET FILLES RURALES DE L’AFRIQUE DE
L’OUEST (Mauritanie, Sénégal)**

2015-2018

**Rapport de l’atelier régional de partage des
résultats de la recherche avec les décideurs et
les organisations de la société civile**

Kolda, 09 Décembre 2017

Avec l’appui technique et financier de :



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Janvier 2018

Table des matières

I. Rappel sur le Projet	3
II. Contexte et justification de l'Atelier	3
III. Objectifs de l'atelier	4
V. Méthodologie de l'Atelier	4
V. Déroulement de l'Atelier	4
5.1. Cérémonie d'Ouverture	4
5.2. Présentation des résultats par les Chercheurs	5
5.3. Questions et discussions	11
5.4. Clôture de l'Atelier et Recommandations	13
VI. Résultats obtenus de l'Atelier	13
VII. Participants à l'Atelier	13

I. Rappel sur le Projet

Les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles sont répandues dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Quoique dissimulées en milieu rural qui reste encore pour les chercheurs, un monde caché (Chambers, 2010), elles produisent des conséquences dévastatrices aussi bien pour les victimes que pour les communautés. Malgré leur importance statistique et l'existence d'un arsenal juridique et légal, les violences sexuelles contre les femmes sont peu rapportées dans les structures de sécurité et des instances judiciaires et donc faiblement prises en charge.

Pour apporter sa contribution à la lutte contre l'impunité des auteurs et faciliter l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles, le RADI a obtenu du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) un appui financier pour l'exécution du projet de recherche-action « Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest ». Pour une durée de 36 mois, ce projet est mis en œuvre en Mauritanie et au Sénégal. Le RADI cherche, à travers ce projet de recherche-action à lutter contre ce phénomène et à améliorer l'accès à la justice à travers la production de données désagrégées et des actions efficaces portées par les femmes elles-mêmes.

Objectif général du projet : L'objectif général du Projet c'est d'améliorer l'accès à la justice des femmes et des filles victimes de violences sexuelles, en milieu rural en Mauritanie et au Sénégal dans le but de lutter contre l'impunité de ces violences et contribuer à leur prévention.

Objectifs spécifiques du projet :

Les objectifs spécifiques sont les suivantes :

- Établir une meilleure connaissance de l'ampleur, des causes, et des manifestations des violences sexuelles dans les sites choisis en produisant des statistiques désagrégées (Etat des lieux) ;
- Analyser et interpréter les processus et contraintes d'accès à la justice pour les femmes rurales victimes de violences sexuelles dans les différents contextes géographiques, réalités sociologiques et juridiques en faisant ressortir aussi bien les problèmes structurels dans l'administration de la justice formelle et non formelle qui constituent des entraves aux réponses adéquates aux violences sexuelles et la prévalence et l'interférence des facteurs culturels dans la conduite de la loi par les acteurs de la justice;
- Proposer des modèles réalistes alternatifs d'accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles notamment à travers des activités d'autonomisation de ces femmes.

II. Contexte et justification de l'Atelier

Dans le cadre de l'exécution des activités du projet, des enquêtes ont été menées dans les zones d'intervention cibles dans la région de Kolda (communes de Ndorna, Bonkonto, Bagadadji et Coumbacara) pour l'établissement de la situation de référence des violences sexuelles. Ces enquêtes ont permis de faire l'état des lieux des violences sexuelles et de l'accès à la justice des femmes victimes dans les sites choisis. Une base de données qualitatives et quantitatives a été ainsi produite et a permis d'établir une meilleure connaissance de la prévalence, la typologie des VS et de l'exclusion des femmes rurales du système judiciaire.

Les résultats tirés de ces enquêtes ont d'abord été restitués au niveau local avec les communautés des zones d'intervention (Ndorna, Bonconto, Bagadadji et Coumbacara) et les autorités locales et administratives (Sous-Préfets, Maires, Action sociale etc.). Cette approche, bien appréciée par les communautés, a permis de recueillir les correctifs et recommandations en vue d'améliorer le rapport d'enquête.

Toujours, dans la logique de l'approche participative, un atelier de restitution a été organisé dans la commune de Kolda pour partager les résultats des enquêtes avec les autorités politiques, administratives, les organisations de la société civile, les services déconcentrés de l'Etat ainsi que les médias.

III. Objectifs de l'atelier

Objectifs principal :

L'objectif principal de l'atelier est de partager les résultats de la recherche menée dans les zones d'intervention cibles dans la région de Kolda, au Sénégal avec les structures étatiques nationales, les organisations de défense et de promotion des droits des femmes, les représentants des femmes au niveau local ainsi que les médias, afin de recueillir leurs observations.

Objectifs Spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont :

- Partager les résultats des enquêtes de la situation de référence à Kolda (Sénégal) avec les participants ;
- Recueillir les recommandations des participants afin d'améliorer le rapport de recherche pays et le rapport de synthèse comparative.

IV. Méthodologie de l'Atelier

L'atelier de restitution des résultats à mi-parcours s'est tenu à Kolda le **09 décembre** au Complexe HESSO. Il a été l'occasion pour l'équipe de chercheuses de présenter les résultats des enquêtes effectuées dans les zones d'intervention du projet au Sénégal. Les présentations en plénière ont été suivies de débats et discussions en vue d'une approche participative.

Un point de presse a été organisé au cours duquel, la Coordination du projet a discuté avec les médias (télé, radio, presse écrite, presse en ligne, etc.) des résultats des enquêtes de la situation de référence à Kolda. Cet atelier a été une grande occasion de visibilité et de communication sur les résultats de la recherche et sur les activités d'autonomisation qui y seront déroulées. Il marque aussi le coup d'envoi de la phase d'intervention du projet.

V. Déroulement de l'Atelier :

L'Atelier de partage des résultats de la recherche a démarré par une cérémonie officielle d'ouverture suivie ensuite de la présentation des résultats par les chercheuses et suivie enfin de questions/réponses et d'une série de recommandations.

5.1.Cérémonie d'Ouverture :

Cet atelier a été honoré par la présence du Gouverneur Administratif de Kolda venu représenter le Gouverneur. Il a par ailleurs assuré la modération des travaux durant toute la journée. Ayant remercié le RADI d'avoir associé la Gouvernance de Kolda dans toutes ses initiatives de

développement, le Gouverneur a magnifié encore cette séance qui, selon, t-il, marque toute l'approche participative adoptée par l'ONG RADI dans sa lutte pour le respect des Droits Humains. La Cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présence des Préfets de Médina Yoro Foulah et de Kolda, celui de Vélingara étant empêché et excusé. Il y'avait aussi la présence des différents Maires des Communes enquêtés (Bagadadji, Bonkonto, Coumbacara et Ndorna) Le modérateur du jour a aussi tenu à donner la parole à tous les participants pour se présenter et formuler ses attentes avant de procéder à l'ouverture de l'atelier :



Le SG du RADI

Le Représentant du maire de Kolda

- **Mot de bienvenue du Maire de Kolda :** Le Secrétaire Général, représentant le Maire de Kolda empêché, a tout d'abord remercié l'équipe organisatrice qui a tenu à impliquer la Mairie de Kolda à cette importante rencontre. Il a souhaité la bienvenue à l'équipe du RADI venant de Dakar ainsi qu'à tous les participants (es). Il a aussi félicité le RADI pour le partage des résultats de cette étude avec les autorités locales et les acteurs intervenants dans le domaine.
- **Discours du Secrétaire Général de l'ONG RADI :** Dans son discours, le Secrétaire Général du RADI a rappelé que les résultats de ces recherches vont permettre d'avoir l'argumentaire technique et scientifique irréfutable pour aborder avec plus d'assurance et de sérénité toutes actions allant dans le sens de la sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles dans la région de Kolda. Il a aussi félicité toute l'équipe de recherche dans sa difficile tâche de collectes sur un sujet aussi tabou que les violences sexuelles dans les communautés d'intervention. Mais il a également affirmé que ces résultats inquiétants doivent alerter aussi bien les autorités locales, la société civile locale ainsi que les médias sur la nécessité d'agir en synergie pour prévenir les violences sexuelles et faciliter l'accès à la justice des victimes. C'est la raison pour laquelle, la majorité des acteurs intervenants dans le domaine de la protection a été conviée à cette rencontre afin de mettre les résultats à leurs dispositions et recueillir leurs recommandations afin de mieux orienter la phase action du projet.
- **Ouverture officiel de l'atelier par le Gouverneur :** L'Adjoint Administratif, Représentant du Gouverneur de Kolda, après avoir fait un appel de l'important travail du RADI dans la région de Kolda, dans le domaine de la promotion des Droits Humains s'est réjoui encore de cette rencontre qu'il déclare ouverte et souhaite un bon

déroulement des travaux. Il exhorte tous les parties prenantes à cet atelier à mettre en œuvre toutes les recommandations qui seront issues des partages et discussions. Il a réitéré l'engagement des autorités administratives de la région pour une bonne réussite de ce projet.



Ouverture officiel de l'Atelier par le Gouverneur

5.2.Présentation des résultats par les Chercheurs

Pour une meilleure compréhension du projet, une présentation succincte a été faite avant de partager les résultats des enquêtes de la situation de référence.

- **Résumé du projet :** Par le Dr Oumoul Khaïry Coulibaly TANDIAN, Chercheure Principal/Coordinatrice Scientifique Régionale du Projet :

Selon, elle, ce projet, mis en œuvre par le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) avec l'appui technique et financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a pour objectif principal d'améliorer l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles, en milieu rural en Mauritanie et au Sénégal dans le but de lutter contre l'impunité de ces violences et contribuer à leur prévention.



La Coordinatrice Scientifique du Projet

De manière plus spécifique, le projet vise à :

1. Etablir une meilleure connaissance de l'ampleur, des causes et des formes et des conséquences des violences sexuelles dans les sites choisis en produisant des statistiques désagrégées (Etat des lieux) ;
2. Analyser et interpréter les facteurs socioculturels, géographiques, économiques, historiques, politiques et religieux qui entravent l'accès des victimes de violence sexuelle à une justice proche, diligente et efficace.
3. Proposer des modèles réalistes alternatifs d'accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles notamment à travers des activités d'autonomisation de ces femmes.

L'idée de base est donc, d'une part, de coproduire, accumuler et partager des connaissances pratiques sur comment prévenir les violences sexuelles contre les femmes et améliorer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et, d'autre part, de se servir des résultats obtenus pour autonomiser les femmes victimes et victimes potentielles et mobiliser les communautés contre l'impunité des violences sexuelles.

Elle a rappelé l'approche méthodologique de la recherche adoptée qui est basée sur la participation des bénéficiaires à la production et à l'expérimentation des résultats de la recherche (enrôlement de facilitateurs issues des communautés dans les enquêtes et mise en place de comités d'autonomisation pour les activités de sensibilisation).

Elle a aussi affirmé que l'un des objectifs de cette rencontre, au-delà du partage des résultats de la recherche avec les acteurs, c'est de lancer la phase d'autonomisation. Il s'agira de mener des activités d'information et de sensibilisation des communautés à travers, la mobilisation sociale, le renforcement des capacités, la communication pour le changement de comportement, notamment. Il s'agira aussi d'apprécier, toujours par la recherche, la contribution de ces initiatives communautaires à l'amélioration de la situation de référence.

Le Dr Oumoul Khaïry Coulibaly TANDIAN a fini par féliciter l'équipe d'enquête, sous la responsabilité du Dr Fatma Lamesse, Sociologue/Chercheure Nationale du projet qui n'a ménagé aucun effort pour le recueil de données auprès des communautés cibles. Elle a aussi magnifié la collaboration des autorités locales (politiques et administratives) ainsi le partenariat fructueux entre le RADI-OFAD NAFOORE-USU dans la mise en œuvre de ce projet. Elle a aussi noté que ce partenariat pourrait être mis à l'échelle avec les organisations de la société civile locale ainsi que les structures étatiques intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance dans la région de Kolda.

- **Présentation des résultats de la situation de référence des violences sexuelles à Kolda :** Par le Dr Fatma LAMESSE, Sociologue, Chercheure Nationale du Projet au Sénégal

La Chercheure Nationale a d'abord commencé par rappeler la méthodologie suivie, du recrutement et la formation des enquêteurs, au test des outils et à la collecte de données sur le terrain. Elle a ensuite présenté les résultats issus des enquêtes suivants :



La Chercheuse nationale, présentant les résultats des enquêtes

✚ Prévalence des violences sexuelles :

La prévalence des violences sexuelles est établie au niveau de la région de Kolda. Si l'ampleur des violences sexuelles telles que les mariages forcés/précoces, les mutilations génitales féminines/excision, les viols conjugaux sont difficilement mesurables du fait qu'elles ne sont pas portées devant les juridictions, par contre le viol, la pédophilie et le harcèlement sexuel atterrissent souvent au tribunal même si cela ne reflète point le nombre exact de cas existants. Au cours des cinq dernières années, 155 cas de viols, 21 cas de pédophilie, 1 cas de harcèlement sexuel ont été jugés au tribunal régional de Kolda.

Dans le cadre spécifique de l'enquête, 46 victimes, 27 proches de victimes et 102 répondants ayant entendu un cas de violences sexuelles dans leur localité ont répondu au questionnaire. Sans compter, les répondants qui ont fait dans le déni alors que par simple observation, il a été fait constat de l'existence de cas de violences sexuelles dans le ménage.

✚ Typologie et connaissance des violences sexuelles dans les zones d'enquête

Les types de violences sexuelles répertoriés dans les zones d'enquêtes selon les victimes et des proches de victimes sont la consommation du mariage précoce (45%), la consommation du mariage forcé (29%), les mutilations génitales féminines (16%), la grossesse précoce (10%), le viol (5%) et le viol conjugal (3%).

Pour ce qui est de la connaissance des violences sexuelles par la communauté, c'est établi. Les violences sexuelles les plus connues par les répondants sont dans l'ordre les grossesses précoces (82%), la consommation du mariage précoce (79.6%), la consommation du mariage forcé (78.3%), les mutilations génitales féminines/excision (75.1%), le viol (59.5%) le viol conjugal (37.9%). Les autres types comme les attouchements sexuels, le harcèlement sexuel, la pédophilie sont aussi connus.

Parmi ces violences sexuelles les plus connues, les répondants affirment que les cinq plus courantes dans leurs communautés sont les grossesses précoces (39.5%), la consommation du mariage précoce (26.3%), la consommation du mariage forcé (21.2%), les mutilations génitales féminines/excision (8.3%), le viol conjugal (5.2%) et le viol (3.5%).

Selon les répondants, les cinq types de violences sexuelles les plus graves sont les grossesses précoces (37.8%), la consommation du mariage précoce (25.8%), la consommation du mariage forcé (19.2%), les mutilations génitales féminines/excision (10.7%), le viol conjugal (2.4%). Ce qui est remarquable et qui a attiré l'attention le fait que le viol ne figure pas dans le premier effectué par les répondants mais plutôt dans le deuxième choix à la cinquième place avec 5.2%.

Profil des victimes de violences sexuelles directement interrogées

Elles sont au nombre de 46 répondantes dont 67.9% d'entre elles sont âgées entre 18-29 ans, 16.3% 30-39 ans, 11.5% 40-49 ans. Les tranches d'âge 50 et plus sont très faiblement représentées (seules 2 victimes ont été répertoriées). Toutes les victimes, à l'exception d'une (bambara) sont du groupe ethnique Peul. Mariées monogames à 55.5% polygames à 37.6%, une célibataire, une veuve et une séparée. 55% d'entre elles n'ont aucun niveau d'instruction de l'école française au moment où 23.9% ont fait le primaire, 19% le niveau moyen et 2.1% le niveau secondaire. 41.5% sont des femmes au foyer, 26.4% sont dans l'agriculture, 13.3% dans le commerce.

Profil des auteurs de violences sexuelles

32.4% des auteurs de violences sexuelles sont des parents proches (les cousins comme époux) en rapport avec la consommation du mariage précoce et du mariage forcé. 13.4% sont les parents biologiques. Ils ont été désignés comme auteurs parce qu'ils représentent les facilitateurs et les instigateurs des mariages précoces et les mariages forcés et des mutilations génitales féminines/excision. 12.9% sont des conjoints, cela concerne la consommation du mariage précoce, les pratiques sexuelles non désirées et le viol conjugal. 14.9% sont des inconnus en rapport avec les cas de viol, de grossesse précoce mais également les mariages précoces et forcés où les conjoints n'ont aucun lien de parentés avec les victimes, ils sont des étrangers pour la plupart. 3.6% sont les voisins qui s'illustrent seulement dans les grossesses précoces.

Lieux des agressions sexuelles

39.9% agressions ont lieu dans la maison de l'agresseur (consommation des mariages précoces et forcés, le viol conjugal), 20.3% dans la maison de la victime (viol avec des victimes droguées dont les conséquences sont les grossesses précoces, certaines consommations de mariage forcé et précoce). Les autres lieux ont trait faiblement à la maison du voisin, à l'école en rapport surtout avec les grossesses précoces.

Stratégies utilisées par les auteurs de violence sexuelle

26.5% des auteurs de violences sexuelles utilisent la ruse et/ou la tromperie pour perpétrer des violences sexuelles, 14.8% menaces et intimidation et 2.6% useraient de la violence. Dans le cadre spécifique des mutilations génitales féminines/excision, de nouvelles stratégies sont adoptées comme l'excision au berceau ou transfrontalière (en Gambie ou en Guinée).

Causes : Kolda, région reflet de violences sexuelles, pourquoi ?

La récurrence et la recrudescence des violences sexuelles au niveau de la région de Kolda relèvent de plusieurs facteurs dont les plus aigus, selon les résultats, sont :

- **Stratégies de survie** : les parents, les victimes ou potentielles victimes notamment les filles et les femmes, certains auteurs comme les exciseuses sont d'une manière ou d'une autre

impliquées dans les violences sexuelles selon des motivations bien différentes mais dont la finalité reste la même. Les parents donnent en mariage leurs filles mineures pour ne plus avoir à s'en occuper, avoir un gendre qui va donner une dot conséquente (bœuf, volaille, argent) ou s'occuper des champs pendant un temps ou un gendre qui est à l'étranger.

Les jeunes filles, pour subvenir à certains besoins (habillement, portables, etc.) sont constamment des proies faciles de prédateurs comme les enseignants, les Baye Tallis (travailleurs ponctuels dans la construction d'infrastructures routières), les acteurs d'organisations, etc.

Quant aux exciseuses, leur activité confère prestige et profit financier d'où la prégnance du phénomène, sous-tendue par la sauvegarde de la tradition. Il y a aussi le système de tutorat ou de confiage où les filles confiées sont l'objet de violences sexuelles dont les auteurs ne sont autres que les tuteurs eux-mêmes, leurs fils ou d'autres personnes de sexe masculin confiés eux aussi dans le ménage ou la concession.

- **Le rapport au corps de la femme** : la femme ou la jeune fille a le droit de dire non. Mais certains auteurs croient que le corps de la femme leur appartient. Le consentement n'est pas de son ressort. C'est pourquoi, un intérêt vif doit être porté sur les considérations entre les limites du consentement et non consentement aussi bien par les auteurs et que les acteurs du système judiciaire.

- **Promiscuité et configuration des habitations** : les habitations telles que structurées sont source de promiscuité et favorisent grandement les violences sexuelles. Les toilettes plus souvent en retrait et ne réunissent pas les conditions d'une intimité qui siéent dans de tels endroits.

- **Perpétuation de la culture et de la tradition** : c'est une sorte de fourre-tout. Les populations pour se justifier par rapport à certaines violences sexuelles invoquent encore et toujours la culture et la tradition en mettant en avant l'honneur et ce qu'il représente : grossesse hors mariage, source de déshonneur ; mariage tardif, source de déshonneur ; une femme non excisée, considérée comme une « Salimo » c'est-à-dire impure ; les problèmes de castes où les mariages endogamiques sont favorisés.

- **Sexualité précoce et libertinage sexuel** : ce sont des faits réels maintenant au Sénégal. Et contrairement à ce que beaucoup pensent, ce n'est pas seulement l'apanage des zones urbaines. De fait, les jeunes profitent des occasions comme les « hiros » (veillées nocturnes entre jeunes) dans les villages, les Foyers socio-éducatifs (FOSCO) au niveau des écoles, la période du Kancourang et le phénomène du « Mboumba » ou la case des femmes où celles-ci en toute complicité « facilitent » la débauche des jeunes filles et l'adultère des femmes mariées. Tout cela expose les femmes et les filles au viol.

- **Irresponsabilités, désengagement et négligence** : les filles et les femmes exposées : en effet beaucoup de filles et de femmes sont laissées à elles-mêmes. C'est dans leurs quêtes de survie qu'elles sont exposées au viol, au mariage précoce et forcé, au harcèlement sexuel, à la pédophilie et aux attouchements sexuels.

- **Obstacles à l'accès à la justice**

Obstacles à l'accès à la justice non formelle : L'impact de la hiérarchie socioculturelle et économique au sein de la communauté joue considérablement en défaveur de la victime. Des

familles financièrement nanties, des marabouts usent de leurs influences pour empêcher que certains cas de violences sexuelles ne soient portés chez le chef de village. Leur dictat appliqué trouve approbation de tous. Par ailleurs, ces mêmes chefs de village du fait de leur statut de garants de la cohésion sociale mais aussi des liens de parenté qui les unissent avec les victimes et agresseurs peuvent être amenés à « sacrifier » les victimes pour justement préserver ces liens familiaux.

L'inaccessibilité à la justice non formelle est imputable au silence des victimes et de leurs proches qui choisissent le silence plutôt que la dénonciation pour plusieurs raisons : la peur de la stigmatisation, la peur des représailles physiques et mystiques mais également la crainte de publicité où leur malheur est su de tous sans pour autant que des solutions idoines y soient apportées.

Obstacles à l'accès à la justice non formelle : La plupart des contraintes d'accès à la justice formelle viennent de la justice non formelle, en dehors bien entendu d'autres aspects liés aux dysfonctionnements notés dans le système judiciaire dans son entièreté.

Dans les communautés où l'enquête s'est déroulée, le maintien de la cohésion sociale est une question d'honneur. Une cohésion sociale qui se traduit par la médiation sociale ou règlement à l'amiable ou arrangement, et comme ils le nomment en langue pulaar le « Djokéré endame » qui est une loi communautaire au-dessus des droits de la femme.

Ainsi, la dénonciation peut être fatale à celui qui en est responsable, sa famille y compris parce qu'elle est synonyme d'exclusion sociale. Déjà, le sens étymologique du terme « debbo » (femme en pulaar) renvoie à la soumission. De fait, les victimes n'ont pas droit à la parole, elles sont modelées de sorte que les droits, le sort des autres très particulièrement ceux des hommes passent avant les leurs, qui sont relégués aux oubliettes. A la victime, de viol en particulier, il est demandé de ne point faire recours à la justice formelle pour protéger le frère ou le cousin d'une éventuelle poursuite judiciaire au cas où un jour ces derniers seraient amenés à commettre des violences sexuelles. « Hier sa famille avait porté plainte, maintenant c'est leur tour devant chez le juge » !

D'autre part, malgré ce sacro-saint vœu de maintien de la cohésion sociale, le système de dénonciation peut être sélectif et conditionnel. Quand l'auteur de la violence sexuelle (dans les cas de viol) est un étranger et/ou que le viol soit suivi de grossesse et qu'il en refuse la paternité, il est très souvent traduit devant la justice formelle. D'autre part, si ce même étranger agresseur est disciple par exemple de la famille maraboutique la plus influente de la communauté, sur intervention du guide religieux, il peut échapper à toute poursuite.

Aussi, les populations ont des représentations sociales négatives sur les centres de justice formelle selon lesquelles « il y a une justice pour les riches et une justice pour les pauvres ».

Les communautés et malheureusement un bon nombre d'acteurs institutionnels méconnaissent les lois en vigueur sur les violences sexuelles. Si certains savent que telle ou telle est une violence sexuelle, ils ne savent pas par contre quand celle-ci est perpétrée, la loi qui la punit et les sanctions qu'encourt l'auteur et quelle réparation pour la victime. Qui plus est, les rares centres de justice qui existent au niveau de la région sont très éloignés des communes dans lesquelles l'étude a été réalisée, allongeant ainsi la longue liste du manque d'infrastructures qui prévaut dans ces localités. En effet, les villages sont inaccessibles parce qu'il n'y a pas de route, ce qui existe ce sont des pistes sablonneuses, argileuses et cahoteuses impraticables en période

d'hivernage. Si les toutes les communes cibles disposent chacune d'un poste de santé quoiqu'avec un plateau technique assez faible, en ce qui concerne les 24 villages cibles, seuls 3 disposent d'une case de santé qui finalement ne servent pas à grand-chose. Ce qui suppose et même établit une prise en charge médicale et psychosociale défailtantes.

Dans ces communes, les infrastructures scolaires sont rares. Les jeunes filles sont obligées de parcourir des kilomètres pour étudier en traversant seules la forêt. Ce qui pousse certains parents à les donner en confiage où la plupart sont victimes de viol, de harcèlement sexuel, d'attouchements sexuels.

Les manques de moyens auxquels est confronté le système judiciaire (manque de ressources humaines, locaux vétustes et en état de délabrement avancé pour certains) favorisent grandement les lenteurs dans le traitement des dossiers, ce qui constitue sans nul doute source de découragement et d'abandon chez les victimes et leurs proches qui manquent cruellement de moyens alors que, quoiqu'on puisse dire, la justice a un coût.

5.3. Résumé des questions et discussions

Après cette brillante présentation des résultats, le Représentant du Gouverneur, par ailleurs modérateur du jour, a encore félicité toute l'équipe de chercheurs du RADI pour l'a qualité des informations fournies et les stratégies adoptées dans le recueil de données sur le terrain. Il s'est dit aussi inquiet des chiffres fournis par la prévalence des violences sexuelles par ces enquêtes dans sa région de Kolda. Il a aussi affirmé que ces résultats ne doivent plus se faire taire mais qu'aussi bien les organisations de la société civile que les services étatiques de protection de l'enfance doivent mener un combat de concert et en synergie pour éradiquer ce fléau.

Les participants ont aussi posé des questions et apporté des contributions :

- ✚ **Cheikh DIOP, Juge et président du Tribunal Départemental de Kolda :** Le Juge Diop est impliqué depuis le début du projet. Il agit comme une personne ressource dans le cadre des activités et apporte conseil dans l'orientation des stratégies d'accès à la justice. Il a réitéré lors de cet atelier tout son engagement à la réussite de ce projet. Il a aussi apporté quelques éclaircissements concernant les éléments de preuves nécessaires à l'inculpation des auteurs de violences sexuelles (exemple du viol). Selon lui, des fois lorsque le cas parvient au tribunal, les éléments de preuves sont détériorés ou n'existent même pas. Il est dans ce cas difficile au juge de condamner en l'absence de preuves suffisantes. Donc pour lui le problème se situe en fait durant toute la procédure (commission de l'acte, médiation sociale, saisine tardive des structures de justice etc.)
- ✚ **Ramata Sall, Responsable de la Boutique de Droit de AJS à Kolda :** Elle a proposé que les juges, devant une telle situation d'absence de preuves pour inculper les auteurs de viol, dont fait référence le Juge Diop, devraient invoquer l'attentat à la pudeur ou pédophilie si la victime est une mineure. En effet, un auteur de viol suivi de grossesse à Médina Yoro Foula a été relâché récemment par le Tribunal de Kolda pour défaut de preuves suffisantes. Cette situation d'impunité due à l'ignorance, à la dissimulation de la victime ou à la non-dénonciation perdue dans la région de Kolda ; c'est pourquoi la

Responsable de la Boutique de Droit réitère sa disponibilité à accompagner et conseiller les victimes pour une meilleure connaissance des voies et moyens. Elle a aussi tendu la main au RADi pour agir en synergie surtout avec l'action des Parajuristes du RADi et de l'AJS dans la région.



Mme Ramata Sall, Coordinatrice de la Boutique de Droit de AJS à Kolda

- ✚ **Antoinette Mme Gueye NZALE, Présidente régionale de SCOFI**, a d'abord magnifié la stratégie adoptée par le RADi de partager les résultats avec les acteurs intervenants dans le domaine à Kolda. Elle a aussi confirmé la prévalence des mariages et grossesses précoces dans la région de Kolda qui favorisent la déperdition scolaire des filles et leurs avenir hypothéqués. Elle a présenté brièvement les actions de la SCOFI de Kolda dans la lutte contre les violences faites aux filles et s'est dit prête à accompagner et utiliser les résultats du projet pour éradiquer ce fléau.



Mme Antoinette Nzalé, Présidente régionale SCOFI à Kolda

- ✚ **Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)** : L'Adjointe du Coordonnateur de l'AEMO de Kolda, s'est réjouie pour la région de Kolda de disposer de telles données sur les violences sexuelles, car dit-elle, jusque-là les interventions des acteurs se sont basées au cas par cas sur des faits réels vécus par les victimes et leurs proches. Elle dit s'être aussi retrouvée dans son domaine car l'AEMO vit le quotidien d'enfants victimes de violences et d'abus sexuelles et d'enfants en conflit avec la loi.

- ✚ **Seydou Gadjigo, Coordonnateur du Comité Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) du département de Médina Yoro Foulah et responsable de l'Action Sociale :** Pour avoir été témoin des actions du RADI dans le Département de médina Yoro Foulah en matière de lutte contre les violences basées sur le genre et de promotion des Droits Humains, M. Gadjigo a confirmé la véracité des résultats de la recherche dans la région de Kolda. Il s'est dit aussi désolé et inquiet que le phénomène des violences sexuelles soient toujours récurrents malgré les nombreuses interventions. C'est pourquoi, il exhorte les organisations de la société civile ainsi que les services étatiques à renforcer leur synergie autour des Comités Départementaux de protection de l'Enfance (CDPE) pour de meilleurs résultats. Il recommande aussi au RADI, déjà membre des CDPE de MYF et Kolda, d'insérer les actions de la phase d'autonomisation dans le cadre des plans d'action des CDPE pour une meilleure appropriation de tous les acteurs membres de ce cadre.



Mr Gadjigo, Action Social/CDPE MYF

- ✚ **Pape Zénigne Diatta, Coordonnateur Départemental du CDPE de Kolda :** Il a rejoint ses autres collègues en magnifiant les résultats des enquêtes mis à la disposition des acteurs locaux intervenant dans le domaine de la prévention et la protection. Pour lui, ces enquêtes ne font que confirmer ce que les acteurs du CDPE vivent déjà au quotidien sur la prévalence des violences sexuelles. Mais la valeur ajoutée de ce projet, c'est qu'il fournit des arguments scientifiques pour mieux orienter les actions des acteurs. Il a aussi glorifié le système de protection qui gravite autour du CDPE de Kolda, qui, selon-t-il, même s'il a ses limites et ses insuffisances, a le mérite de fédérer autour de lui la majorité des acteurs locaux (AEMO, CCA, ACTION SOCIALE, IME, CAOSP, DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, BOUTIQUE DE DROIT, ENDA /JA à travers LE SDAO, RADI et ses Brigades de Dénonciation, OFAD/Nafore, USU, TOSTAN, ONG LA LUMIERE etc.). Il a aussi exhorté le RADI à insérer le calendrier de toutes ses actions allant dans le sens de la prévention et la protection de l'enfance dans l'agenda des CDPE pour une mise à l'échelle.

5.4.Ciôture de l'Atelier et Recommandations

À la fin des travaux, des recommandations ont été formulés par les participants parmi lesquelles :

- Voir dans quelle mesure mieux intégrer la cible enfants, plus touchés par les violences sexuelles dans les activités d'autonomisation ;
- Insérer les activités de la phase action dans les plans d'action des CDPE pour une meilleure appropriation par les acteurs locaux ;
- Mieux institutionnaliser le système de protection existant dans la région de Kolda ;
- Partager davantage les données et stratégies de lutte contre les violences et abus sexuelles, entre services étatiques et acteurs de la société civile locale ;
- Renforcer le système de prise en charge des victimes de violences sexuelle à travers une forte collaboration entre acteurs de la société civile et services étatiques pour le référencement des cas ;
- Mener un plaidoyer en synergie avec tous les acteurs pour l'allègement des procédures judiciaires et l'octroi du certificat médical pour les victimes ;
- Finaliser et partager le Rapport d'enquête et les outils de plaidoyer avec les acteurs locaux.

VI. Résultats obtenus de l'Atelier :

Cet atelier a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Les résultats des enquêtes de la situation de référence ont été partagés avec les autorités locales (politiques et administratives), les services étatiques de protection et les organisations de la société civile ;
- Les activités de la phase d'autonomisation ont été partagés et les stratégies de mise en œuvre déclinées ;
- Les autorités locales (politiques et administratives), les services étatiques de protection et les organisations de la société civile ont tous pratiquement réitéré leur engagement à accompagner le projet dans sa lutte pour l'accès à la justice de victime et une meilleure appropriation des résultats des enquêtes
- La présentation des résultats lors de cet atelier a été fortement médiatisée par la presse nationale et locale (SEN TV, TFM, Radio RTS/Kolda, Kolda News) pour une plus grande visibilité du projet.